

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

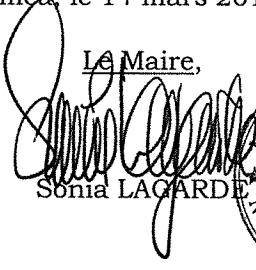
Au-delà des compétences de principe de la Commune dans le domaine scolaire, la Ville de Nouméa accompagne traditionnellement les différents projets éducatifs, contrats d'objectifs, ou projets d'amélioration des conditions d'accueil des scolaires, présentés par les associations ou groupements dont les activités participent activement à la vie éducative. Pour une parfaite cohésion dans cette démarche, la Ville a arrêté des critères dans l'objectif de garantir une cohérence dans les attributions.

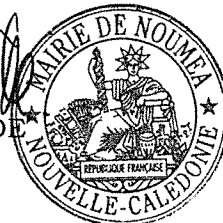
La liste de ces subventions est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est donc proposé au conseil municipal d'une part, d'autoriser le versement de ces subventions et, d'autre part, d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des groupements et associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

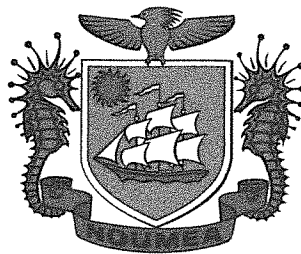


DEMANDES DE SUBVENTIONS RETENUES - ENSEIGNEMENT

Montant disponible : 4 986 000 F
Montant proposé : 1 593 050 F
Reste : 3 392 950 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE EN 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE SERGE LAIGLE Présidente : Sophie DONNET	Aide au renouvellement de la bibliothèque de l'école.	2017	319 590 F	0 F	319 590 F	Pas d'autres financements sollicités	Avis favorable La Ville participe à l'équipement de la bibliothèque de l'école.	100 000 F
COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE LES PENSEES Directrice : Soledad SALES	Aide à l'aménagement de la cour de l'école en raison du retrait des jeux pour non- conformité.		2 531 710 F	1 438 660 F	1 093 050 F	Pas d'autres financements sollicités	Avis favorable La Ville participe à l'aménagement de la cour de l'école. Financement de la balançoire et du tobogan en 2017	1 093 050 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2018	MONTANT PERCU EN 2017	MONTANT SOLLICITE EN 2018	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE - VALLEE DU TIR Président : Eric MEUNIER	Aide au renouvellement de l'opération « Embellissons nos écoles 2018 ».		2 950 000 F	400 000 F	400 000 F	Province Sud : 700 000 Province Nord : 400 000 Province Iles : 300 000 Commune Nouméa : 400 000 Commune Mont- Dore : 150 000 Commune Dumbéa : 200 000 Commune Paita : 150 000 Commune Lifou : 200 000 Commune Maré : 100 000 Commune Koné : 100 000 Commune Hienghène : 80 000 Commune Poya : 80 000 Commune Ouvéa : 50 000 Partenariat OCCE- NC : 40 000	Avis favorable Plus d'une trentaine d'écoles de la commune de Nouméa participent à l'opération «Embellissons nos écoles» chaque année	400 000 F
TOTAUX			5 801 300 F	1 838 660 F	1 412 640 F			1 593 050 F



VILLE DE NOUMEA

NOUVELLE CALEDONIE

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Sabine KAGY
			M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
Nombre de présents	:	34	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants	:	47	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(13 procurations)			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
<u>SORTIE DE :</u> M. Charles ERIC			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/273
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère scolaire pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/31 du 14 mars 2018,

La Commission de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers entendue en séance du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 500.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE

SERGE LAIGLE

Aide au renouvellement de la bibliothèque de l'école

100.000 F/CFP

OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE VALLE
DU TIR

Aide au renouvellement de l'opération «Embellissons nos écoles
2018»

400.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Un crédit de 1.093.050 F/CFP est prélevé sur le chapitre 204 «Subventions d'équipements», pour être versé à l'organisme suivant :

COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE LES PENSEES

Aide à l'aménagement de la cour de l'école en raison du retrait
des jeux pour non-conformité

1.093.050 F/CFP

ARTICLE 3 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations et groupements subventionnés.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

- 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

- 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S (S.V.E.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances